

RÈGLEMENT TRIATHLON LTN

Article 1 : Règlement FFTRI

La Compétition est soumise aux Règlements de la Fédération Française de Triathlon. Les Concurrents s'engagent en tout état de cause à les respecter. L'inscription d'un concurrent et/ou sa participation à la Compétition (ou une partie) implique automatiquement son acceptation pleine.

Article 2 :

- Natation : le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16 °c et interdit si la température est supérieure à 24 °c. Le port du bonnet de bain remis par l'Organisateur est obligatoire.
- Le port du casque est obligatoire.
- Les concurrents INDIVIDUELS sont tenus de porter un porte-dossard (vendu sur place par l'organisation si le concurrent n'en possède pas), pour la partie vélo et course à pieds. Le dossard ne peut en aucun cas être plié ou masqué.
- Il est interdit aux Concurrents d'être suivis par toute personne (utilisant n'importe quel moyen de locomotion, y compris en courant) ne faisant pas partie de l'Organisation.
- Les Concurrents ont l'obligation de participer au briefing de course. Les Concurrents ont l'obligation de se conformer à toute directive ou instruction donnée par les Organisateur.
- Habillage / déshabillage / tenue : les participants doivent porter une tenue décente La nudité est interdite dans le parc à vélo. Toute violation pourrait entraîner une disqualification. Aucun sac ne doit rester dans le parc à vélo, seulement les affaires de course, une consigne est prévue à cet effet.
- Pour les relais : se passer la puce dans le parc à vélo.

Article 3 : Remise des récompenses

La présence des concurrents primés à la cérémonie de remise des prix est obligatoire. A défaut, aucun prix ne pourra être ultérieurement réclamé par un concurrent absent.

Article 4 : Assurance

Les Concurrents doivent être dûment conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable et une excellente condition physique. L'Organisateur n'assumera aucune responsabilité pour toute dégradation, perte, vol de tous biens/matériels/équipements personnels d'un Concurrent ; Il appartient aux Concurrents de souscrire toute assurance pour couvrir, le cas échéant, ce type de risque.

Article 5 : Annulation

Dans toute hypothèse d'annulation ou d'interruption définitive de l'épreuve pour toute raison hors du contrôle de l'Organisateur, et, en particulier, tout cas de force majeure, toutes décisions des autorités publiques (en particulier motivée par des raisons de santé publique, de sécurité ou de préservation de l'ordre public), tous risques d'intempéries ou intempéries avérées,

l'Organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents, les frais d'inscriptions ne pourront être remboursés. Les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit.

Article 6 : Droit à l'image

Les Concurrents autorisent expressément l'Organisateur de la Compétition ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires, sponsors et média à utiliser les images fixes ou animées (audiovisuelles) sur lesquels les Concurrents pourront apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la Compétition, sur tous supports existants.

Article 7 :

Tout litige découlant ou en rapport avec le présent Règlement sera soumis à l'arbitrage de la FFTRI suivant son règlement.

- Pour toute annulation d'une inscription qu'elle qu'en soit la cause, aucune inscription ne sera remboursée.
- Chaque concurrent doit impérativement fournir, préalablement à la compétition,
 - soit une photocopie de sa licence compétition FFTTRI 2020, ou équivalent auprès d'une Fédération étrangère de Triathlon, une photocopie de sa licence FFN pour le nageur, FFC pour le cycliste ou FFA pour le coureur. Les licences des autres fédérations sont valables si le certificat précise apte au sport en compétition.. La présentation de la CARTE D IDENTITE EST OBLIGATOIRE AVEC LA LICENCE FFTRI.
 - soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition et/ou de la discipline concernée (ou du sport en compétition). Il doit dater de moins d'un an.
 - Les non-licenciés devront remplir un pass journée (disponible en téléchargement) Les licences ITU (hors communauté européenne devront s'acquitter du pass journée)

A défaut, toute participation à la compétition est exclue. Cf Protocole sanitaire, tout papier manquant ne pourra pas être présenté le jour J, mais sera à déposer sur l'espace dédié aux inscriptions (à téléverser).

- L'inscription du concurrent à la compétition emporte nécessairement son adhésion au Règlement de la Compétition. Le concurrent s'engage à prendre dûment connaissance de l'ensemble des dispositions dudit règlement.

L'EQUIPE LOUPIAN TRI NATURE



Document rédigé par Jean-Charles JACQUOT, organisateur de l'événement et par Patricia GIRAUDON, médecin de l'épreuve.

TRIATHLON & SWIM RUN de BOUZIGUES

CROSS TRI XXS-XS-S & SWIM RUN

13 JUIN 2021

PROTOCOLE SANITAIRE

Préambule

La sécurité sanitaire de nos bénévoles, des participants et des spectateurs reste notre priorité.

Nous souhaitons organiser une épreuve de triathlon nature, 100% en extérieur qui nous permet d'allier le plaisir de la pratique sportive et la sécurité sanitaire, néanmoins nous devons intégrer dans notre organisation l'ensemble des gestes barrières imposés par la pandémie de la Covid 19.

Ce document présente le dispositif qui sera mis en place pour assurer le déroulement du Triathlon & Swimrun de Bouzigues le 12 juin 2021 sur le site de la plage de La Trémie dans le contexte de la pandémie de Covid19 et en respectant l'ensemble des gestes barrières et les recommandations ministérielles.

Ce document sera envoyé à chaque participant et bénévole

Les épreuves se dérouleront sur une seule journée mais le nombre de personnes maximum par demi-journée (500 dont les bénévoles) sera respecté.

Le nombre de participants par course est limité et ajustable pour ne pas dépasser les 500.

ORGANISATION & SITE

L'ensemble de l'épreuve se déroulera en extérieur. Il n'y aura aucun rassemblement à l'intérieur d'un bâtiment.

Notre organisation prévoit :

- Une inscription en ligne obligatoire. Il n'y aura aucune inscription sur place.
- Le retrait des dossards à l'écart et en extérieur.
- Une distanciation sociale dans les files d'attente.
- Régulation et organisation des flux entrées/ sorties par un bénévole dédié.
- Mise à disposition de solution hydro alcoolique à l'entrée et à la sortie de la zone
- Mise en place d'un sens de circulation
- L'affichage de la jauge en vigueur du nombre de personnes autorisées.
- Le port de gants par les bénévoles en charge de la distribution des dossards.
- Aucun document ne sera collecté. Les certificats médicaux et les Pass Journée devront être fournis avant la course en ligne.
- Aucun affichage (informations, parcours...) afin d'éviter les regroupements.
- Uniquement affichage de l'analyse de l'eau (obligatoire).
- L'envoi du briefing par mail et sur le site 7 jours avant l'épreuve.

Le PARC à VELO

- Obligation de porter le masque à l'intérieur du parc (sauf durant la course pour les concurrents uniquement)
- Entrée et sortie distincte.

- Mise en place d'un sens de circulation afin d'éviter le croisement des concurrents.
- Mise en place de larges allées de circulation pour permettre la distanciation sociale. (2m entre chaque participant)

LA ZONE d'ARRIVEE

- Elle sera plus étendue pour éviter tout regroupement.
- Dès l'arrivée du concurrent, l'organisation lui donne un masque de protection.
- Le port du masque sera obligatoire sauf pour boire et manger.
- Il n'y aura pas de buffet de ravitaillement. Un sac sera donné à chaque concurrent par des bénévoles équipés de masques et de gants.
- Les concurrents seront invités à ne pas rester dans la zone d'arrivée et à se répartir dans toute la base de loisirs.

LA REMISE des RECOMPENSES

- Elle sera organisée à l'extérieur.
- Le nombre de spectateurs sera limité au strict minimum.
- Prévoir 2m entre chaque concurrent sur le podium.
- L'organisation ne remettra pas de récompenses, les concurrents se serviront.

Le briefing sera transmis par mail à chaque concurrent avant l'épreuve pour lui rappeler que le triathlon se déroulera dans un contexte pandémique et que cela entraîne des règles spécifiques qui devront être respectées.

Il rappellera les règles et le matériel de protection qui sera obligatoire pour accéder aux courses :

- Chaque participant devra apporter un masque de protection qui sera obligatoire à tout moment sur le site (sauf course).
Ce masque sera retiré quelques secondes avant le départ natation et sera collecté par des bénévoles équipés de gants de protection et de masques, placé dans des sacs poubelles fermés. En fin d'épreuve, les sacs seront stockés 24h sans contact avant d'être déposés en déchèterie (pas dans les poubelles de recyclage)
- Désinfection des mains obligatoire avant d'accéder à la zone de retrait des dossards, au parc à vélo, au départ.
- Prévoir l'auto suffisance en eau et alimentation durant la course.
- Incitation à télécharger l'application TousAntiCovid.
En cas de non-respect des règles d'hygiène, le concurrent sera exclu de la course.

LES BENEVOLES

- Les consignes seront envoyées par mail à chaque bénévole
- Ils devront porter un masque sur l'ensemble du site
- Ils devront disposer de gel hydroalcoolique
- Ils devront être fermes auprès des concurrents et spectateurs pour faire respecter les règles d'hygiène, interdire les regroupements au-delà de 10 personnes

BRIEFING de COURSE

Natation

- Le briefing aura été transmis par mail avant la course
- Jusqu'au départ, une distance de sécurité de 2m sera conservée entre les athlètes et des lignes réalisées sur le sable.
- L'organisateur organisera ensuite une collecte des masques juste avant les départs natation dans les poubelles prévues à cet effet

Vélo

Le vélo du Triathlon de Bouzigues est une épreuve VTT en pleine nature

- Il n'y a pas de circulation en peloton
- Une distance de 1m sera respectée lorsque cela est possible
- Lors de la course, les bénévoles signaleurs informeront les coureurs si une séparation de groupe est nécessaire
- Ravitaillement en extérieur et en eau uniquement dans des gobelets pré remplis et à usage unique
- Pas de self-service

Course à pied

- Course à pied en pleine nature
- Pas de course en groupe

ARRIVEE et RAVITAILLEMENT

- Un sac sera remis à chaque concurrent (ravitaillement et masque)
- Mise en place d'un parcours à sens unique
- Incitation auprès des concurrents à ne pas rester dans la zone d'arrivée
- Il n'y aura pas d'affichage des résultats qui seront uniquement en ligne
- Accès restreint au podium

Public et Spectateurs

- Le commentateur rappellera régulièrement les règles au micro afin d'éviter les regroupements
- Les regroupements ne devront pas dépasser 10 personnes (respect des règles de droit commun en vigueur à la date de l'épreuve)
- Le port du masque aux abords de la manifestation sportive sera obligatoire
- Les spectateurs devront être assis et ne devront pas être présents dans les zones suivantes : départ, arrivée, zone de transition, ravitos, podium. (zones matérialisées)

Zone Médicalisée

Les secouristes et le médecin de l'épreuve assureront gestion de la zone médicalisée

- En cas de suspicion de Covid 19 les participants seront dirigés vers un espace spécifique où ils seront soumis à un test antigénique. Les structures sanitaires locales seront alors immédiatement prévenues.
- Un sens de circulation sera mis en place dans les zones médicalisées.
- La zone de contrôle anti-dopage sera installée à part